

Réservé aux abonnés

Rivalités entre jeunes en Gironde : prison ferme après deux minutes et vingt secondes « d'hyperviolence »

Lecture 2 min

Accueil • Gironde • Bordeaux



Les prévenus se connaissaient tous du quartier Palmer, à Cenon, d'où cette expédition punitive au mobile nébuleux est partie. © Crédit photo : Archives - Sud Ouest -

Par Elisa Artigue-Cazcarra - e.cazcarra@sudouest.fr
Publié le 11/07/2023 à 7h02.



Coups de pied dans la tête, de marteau, de tournevis. Le 30 avril, quatre garçons de 17 et 18 ans sont passés à tabac à Camblanes-et-Meynac, lors d'une descente d'une vingtaine de jeunes hommes du quartier Palmer, à Cenon. Neuf ont été identifiés et étaient jugés, le vendredi 7 juillet

La vidéo de cinq minutes est diffusée à dix reprises dans la salle d'audience. Une première fois en intégralité et neuf fois par tronçons, au fil des interrogatoires des prévenus. Des caméras de surveillance installées autour de la salle des fêtes de Camblanes-et-Meynac, commune de la rive droite à 10 kilomètres de Bordeaux, ont filmé la scène qui se déroule dans la nuit du 29 au 30 avril, vers 2 heures du matin.

SUR LE MÊME SUJET

Trois jeunes agressés dans un village au cours d'une expédition punitive

Quatre jeunes ont été placés en garde à vue à la brigade de recherches de Bouliac, en Gironde, pour des violences aggravées



Quatre garçons de 17 et 18 ans discutent avec une adolescente devant la salle où se tient une soirée portugaise, quand un convoi de quatre voitures s'arrête devant eux. Une vingtaine d'hommes en sortent, cachent leur visage avec des cache-cous. Certains tiennent un marteau, d'autres un tournevis. La jeune fille tient le grabuge et s'éloigne ; ses quatre copains restent interdits.

Laissés à terre et dépouillés

Ils vont subir deux minutes et vingt secondes « d'hyperviolence », selon les mots du procureur Benoît Bernard. « Une véritable curée », assène Jean-Luc Ybres, le président de la première chambre du tribunal correctionnel de Bordeaux, devant laquelle comparaissaient, vendredi 7 juillet, neuf des agresseurs : des jeunes hommes âgés de 18 à 22 ans, poursuivis pour « violences en réunion » ou complicité, avec préméditation et usage d'une arme ayant entraîné des incapacités de travail (ITT) de six et sept jours.

Sur le film, le groupe fond sur ses proies. L'une tente de fuir, elle est courcée et rattrapée. Les coups pleuvent : poings, pieds, marteaux. « La tête est souvent visée, relève le président. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de blessures plus graves. » Une victime s'effondre, un homme lui saute dessus à pieds joints. Les quatre amis sont laissés à terre et dépouillés de leurs baskets, casquettes et sacs banane de marque.

« Une bataille dans une guerre »

L'essaim d'agresseurs se disperse en un clin d'œil. Quatre premiers suspects sont interpellés, la nuit même, après une course-poursuite avec des gendarmes. Exploitation de la vidéosurveillance, investigations sur la téléphonie, auditions, les enquêteurs de la compagnie de Bouliac ne lésinent pas sur les recherches. Deux semaines après le passage à tabac, cinq suspects supplémentaires sont arrêtés.

Le point commun de ces neuf garçons ? Tous se fréquentent au quartier Palmer, à Cenon. La plupart sont inconnus de la justice et vivent chez leurs parents. Deux préparent un bac pro, un autre un BTS, plusieurs travaillent en intérim.

« Comment se sont-ils retrouvés là ? C'est la question », souligne Julien Plouton, l'un des avocats de la défense, pour qui « les images ne doivent pas faire oublier les conséquences assez modestes de ces violences ».

“

« La loi du silence prévaut, ultime lâcheté. Je ne vois qu'une explication : la bêtise »

Le mobile demeure flou, la majorité des prévenus affirmant s'être rendus à Camblanes sans savoir ce qui se tramait. « On m'a dit qu'il y avait un truc à régler. Vite fait. Je n'ai pas posé de questions. On me proposait 20 euros pour conduire. J'ai accepté », se contorsionne l'un des chauffeurs. L'un de ses copains parle « d'une bataille dans une guerre », après des bagarres survenues la veille et l'avant-veille. « Un copain de Palmer est parti à Camblanes et s'est fait embrouiller par deux gars qui l'accusaient d'avoir carotté du cannabis. Ils l'ont dépouillé. Le lendemain, on est revenu à six. Pour discuter. Une quinzaine de personnes nous sont tombées dessus. On a voulu se venger. »

Est-ce la vérité ? Le procureur émet des réserves : « On a entendu parler d'une histoire de filles, puis de quartiers, enfin de stupéfiants. La loi du silence prévaut, ultime lâcheté. Je ne vois qu'une explication : la bêtise. Aucune des victimes n'est de Camblanes. Les agresseurs s'en sont pris à des personnes qui n'étaient pas les bonnes et ils les ont agonies de coups. »

« On est dans un dossier de bandes et dans ces dossiers, on ne donne pas de noms », réplique Selim Vallies qui défend l'unique prévenu à contester sa présence sur les lieux et dénonce « des raccourcis dans l'enquête ».

Le tribunal n'a pas eu la même lecture. Seuls deux prévenus n'ont pas été incarcérés à l'issue de l'audience. Les sept autres ont été condamnés à des peines de prison ferme allant de dix-huit mois à trois ans.